

LA CONSTITUTION

L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE SUR LES DROITS DES AUTOCHTONES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait que la constitution l'oblige à organiser d'ici un an une conférence où l'on définira les droits des autochtones. Je voudrais savoir s'il a déjà fixé la date de la conférence et décidé quels groupes seraient invités à y participer. Pourrait-il me dire aussi quel rôle devra y jouer le gouvernement à son avis?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, dans un premier temps, j'ai l'intention de consulter mes homologues provinciaux pour savoir quelle date leur conviendrait et quels groupes devraient être invités à la conférence. Après quoi, nous tâcherons de nous entendre sur une date, sur l'ordre du jour de la conférence et sur les participants.

LA POSSIBILITÉ DE TENIR DES CONFÉRENCES PRÉLIMINAIRES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, étant donné que cette conférence aura pour mandat de définir les droits des autochtones, le premier ministre a-t-il l'intention de consulter son ministre responsable pour voir si des conférences préliminaires ne seraient pas nécessaires pour éviter toute surprise? Estime-t-il que cette seule conférence suffira pour trancher la question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai bien l'intention de consulter le ministre à ce sujet. Le député sait très probablement que le ministre et le secrétaire d'État accordent à de nombreux groupes autochtones des subventions pour leur permettre de présenter leurs revendications légitimes et d'en arriver à une définition de leurs droits. Cette suggestion n'a donc rien de nouveau puisque nous suivons cette politique depuis des années et que nous y avons même consacré des millions de dollars.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AUGMENTATION POSSIBLE DU TARIF POSTAL

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. La Société canadienne des postes a-t-elle fait valoir auprès du gouvernement la nécessité d'augmenter le tarif postal du courrier de première classe?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Non, madame le Président.

[Traduction]

LA DATE DE LA PROCHAINE HAUSSE DU TARIF POSTAL

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, le ministre assurera-t-il à la population canadienne

Questions orales

qu'il n'y aura pas d'autre hausse du tarif postal tant que le service ne sera pas manifestement meilleur ou du moins d'ici à un an et demi.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il s'agit évidemment d'une décision qui relève au premier chef du conseil de direction de cette Société, mais comme on le sait, toute décision doit être approuvée en dernier ressort par le Conseil des ministres. Je pense que la question est purement spéculative et qu'elle ne se pose pas à ce moment-ci. J'ai bonne confiance que l'objectif premier de la nouvelle Société canadienne des Postes n'est pas d'augmenter le prix des timbres mais bien plutôt d'améliorer le service postal au Canada.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

LA VACCINATION CONTRE LA VARIOLE

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Madame le ministre peut-elle me dire pourquoi, malgré les résultats spectaculaires qu'a obtenus l'Organisation mondiale de la santé en éliminant complètement le virus de cette terrible maladie qu'est la variole de la surface de la Terre, des institutions gouvernementales persistent encore à vacciner les gens contre la variole? Cette pratique est inutile, désagréable et peut entraîner des complications.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, d'après ce que je sais de cette question, et du cas personnel dont on a parlé, et qui concernait l'un de nos collègues à la Chambre, je ne vois aucune raison de s'inquiéter des vaccins que dispensent certains ministères fédéraux.

* * *

● (1450)

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES SUBVENTIONS VERSÉES POUR LA CONSTRUCTION DE NAVIRES POUR USAGE CANADIEN

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Elle concerne la concurrence étrangère injuste dont sont victimes les chantiers navals canadiens. Selon la Canadian Shipbuilding and Ship Repairing Association:

Au cours des 20 derniers mois, des sociétés canadiennes pétrolières et maritimes ont passé des commandes à l'étranger, mais pour usage au Canada, de navires et de matériel flottant totalisant plus d'un milliard de dollars.